

Amicale des sapeurs-pompiers de Breteuil-sur-Noye et Bonneuil-les-Eaux

Règlement de la course de Caisse à savon

Les Catégories :

Enfants :

Monoplace enfant : 8 à 13 ans

Biplaces 2 enfants : 8 à 13 ans

Adultes (à partir de 14 ans):

Monoplace

Biplaces

Mixte:

Biplaces 1 enfant (8 à 13 ans) et 1 Adulte

Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE

Les caisses à savons sont des véhicules à 3, 4 roues ou plus, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal avec un volant, guidon ou manettes de direction. La taille maximum autorisée de celle-ci est de 3m de longueur sur 1,50m de largeur.

- I. Conception : le siège conducteur doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds, idéalement la caisse doit être équipée d'un plancher fermé. Il est recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Le pilote doit pouvoir s'extraire facilement du véhicule.
- II. Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir sur deux roues au minimum.
- III. Equipement : Le port du casque est obligatoire (casque intégral recommandé mais les casques de ski, vélo ou roller peuvent convenir), des gants, pantalons, haut à manche longues et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Celui-ci sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.
- IV. Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant (anneau de 2,5cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée et soudée.
- V. Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables pourront être refusées.
- VI. Divers : La publicité est permise, elle ne doit pas exiger une transformation dangereuse, ni présenter un caractère insultant, politique ou religieux ou qui pourrait choquer autrui. Les publicités pour les alcools, tabac et drogue sont interdites.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE

- VII. Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.
- VIII. Sécurité : L'organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours.
- IX. Pénalités : IL est strictement à interdire à l'équipe de consommer de l'alcool ou des drogues lors de la manifestation. Les organisateurs de la course se réserve le droit de disqualifier un concurrent ou une caisse pour non-respect du règlement ou mauvais état d'esprit.

Article 3 : REGLES GENERALES

La course :

- ✓ Départ Rue Saint Nicolas – 60120 Bonneuil les Eaux
- ✓ Arrivée Rue du Mont Soyer – 60 120 Bonneuil les Eaux (Face à la Mairie)

Le directeur de course assisté du chronométrateur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de descente.

Un pilote ne peut refaire la descente, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonne condition.

Le parcours :

Il comprend une descente de 70 % avec des courbes et lignes droites ainsi que des sauts. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques.

Le départ :

Il se fera avec une poussée aidée par les membres de l'équipe. Le départ de la course sera donné à 10h00.

Le déroulement :

L'esthétique et l'originalité des caisses à savon seront jugés par un jury, en parallèle du contrôle technique, des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité et originalité, de leur chronomètre. Les véhicules seront présentés au jury le matin du départ de la course.

9h00 : Présentation des véhicules au public et membre du jury pour notation.

9h45: Briefing des équipes, rappel du règlement et reconnaissance du parcours.

10h00 : Départ de la Course par ordre de catégorie

Enfants :

Monoplace enfant : 8 à 13 ans

Biplaces 2 enfants : 8 à 13 ans

Mixte:

Biplaces 1 enfant (8 à 13 ans) et 1 Adulte

Adultes (à partir de 14 ans):

Monoplace

Biplaces

Départ toutes les 5 à 7 minutes.

18h00 : Remise des récompenses des différentes catégories.

Prix décernés :

- ✓ Meilleur chrono
- ✓ Originalité du véhicule
- ✓ Meilleur déguisement

Les prix seront décernés pour chaque catégorie.

Article 4 : Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut vous connecter sur Adeorun et joindre :

- ✓ Le bulletin d'inscription,
- ✓ Le paiement : 10 € par équipe,
- ✓ L'autorisation parentale d'un représentant légal fournie par l'organisateur, pour les mineurs,

Clôture des inscriptions le 31 aout 2022.

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue et aucun remboursement ne sera possible. L'inscription vaut adhésion au présent règlement.

Bulletin d'inscription course de caisse à savon

La course se déroulera le 11 Septembre 2022.

Les équipes devront être présente à partir de 08h00 sur la parking de **adresse** commune de Bonneuill les eaux.

NOM de l'équipe :

NOM de la caisse à savon :

Participants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	TELEPHONE

ADRESSE MAIL :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Participants mineurs :

Autorisation parentale obligatoire pour participer à la course.

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

Père/Mère ou représentant légal de :

NOM de l'équipe :

NOM de la caisse à savon :

ADRESSE :
.....

TELEPHONE :

Mail :

Autorise mon fils/ma fille à participer à la course de caisse à savon organisé par « L'Amical des sapeurs pompier de Breteuil » le 11 septembre 2022.

Fait à

Le

Signature :